

Pôle vie de campus et patrimoine
Direction de la Logistique et du du Patrimoine Immobilier
1 allée Jean Monnet - Bâtiment C1 – TSA 11111
86073 POITIERS cedex 9

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

CONSTRUCTION DU POLE DE RECHERCHE EN CHIMIE DES MILIEUX ET DES MATERIAUX

Date et heure limites de réception des offres

Le 16/01/2026 à 17h30

Règlement de la Consultation

Le Maître	Madame la Présidente de l'université de Poitiers	
d'Ouvrage	Université de Poitiers - Direction de la Logistique et du Patrimoine Immobilier	
	1 allée Jean Monnet – Bâtiment C1 - TSA 11 111 - 86073 POITIERS Cedex 9	
La conduite	Adva Manatana Bana Arita	
La conduite	Mme Véronique Baux Assistance générale à caractère technique	
d'opération	mme veronique Baux Assistance generale a caractere technique ■: 05 49 36 22 33 <u>veronique.baux@univ-poitiers.fr</u>	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : l'Université de Poitiers fait appel à la plateforme de dématérialisation P.L.A.C.E pour mettre en ligne ses dossiers de consultation et diffuser aux candidats toute information complémentaire en cours de consultation (le candidat doit veiller à s'inscrire PERSONNELLEMENT sur la plateforme afin d'être destinataire de ces informations)

SOMMAIRE

Table des matières

ARTICLE PREMIER: OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.3 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
1.5 - CONDITIONS D'ACCEPTATION DES SOUS-TRAITANTS	5
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	6
2.1 - Duree du marche - Delais d'execution	6
2.2 - VARIANTES	6
2.3 - Prestations supplementaires eventuelles (PSE)	6
2.4 - MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	6
2.5 - Delai de validite des offres	7
2.6 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE	7
2.7 - CLAUSES D'INSERTION SOCIALE	7
ARTICLE 3: LES INTERVENANTS	7
3.1 - EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE	7
3.2 - COORDINATION SPS SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	8
3.3 - Controleur Technique	8
ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	9
ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
5.1 PIECES DE LA CANDIDATURE	10
5.2 PIECES DE L'OFFRE	11
ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	12
ARTICLE 7 : NEGOCIATION	14
ARTICLE 8 : CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS	15
8.1 - LANGUE ET DEVISE UTILISEES	15
8.2 - MODE DE TRANSMISSION DES OFFRES	15
ARTICLE 9: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	16
ARTICLE 10 : NOTIFICATION ELECTRONIQUE	16
ARTICLE 11 : DOCUMENTS DEMANDES AU(X SEUL(S) CANDIDAT(S) RETENU(S)	17
ARTICLE 12 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS	18

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la construction du Pôle de Recherche de l'Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers (IC2MP) sur le Campus de Poitiers (86).

Descriptif des travaux :

Le projet consiste à construire deux bâtiments en RDC avec locaux techniques associés au R+1 :

- Un bâtiment B29 (BA) destiné principalement aux laboratoires de recherche affectés aux tests catalytriques et sous pression, aux ateliers et au magasin ;
- Un nouveau bâtiment B30 avec une zone B30-Labos de recherche (BB) affectée à la préparation et caractérisation des matériaux, et aux locaux tertiaires communs ;
- Une zone B30-Tertiaire (BT) à destination d'espaces d'accueil et des locaux tertiaires des équipes de recherche.

Le nouveau bâtiment B30 comprend 3 corps de bâtiments reliés entre eux par des circulations fermées.

Des espaces extérieurs de stockage sont associés aux bâtiments.

Le projet prévoit dans un premier temps la construction du B29, dans un second temps la démolition du B30 existant, et en troisième temps la construction du nouveau B30.

Lieu(x) d'exécution:

Rue Jacques Fort – 86000 Poitiers

Code CPV principal: 45214610-9- Travaux de construction de bâtiments de laboratoire

1.2 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. Les prestations sont réparties en 18 lots :

Lot	Désignation	Index BT	Code CPV
1	Voirie Réseau Divers	TP01	45112000-5 - Travaux de fouille et de
			terrassement
			45232150-8 - Travaux relatifs aux conduites
			d'alimentation en eau
			45233200-1 - Travaux de revêtement divers
2	Déconstruction démolition Gros Œuvre	BT06	45223220-4 – Travaux de gros œuvre
	Brique Terre Crue		
3	Charpente et Structure Métallique	BT07 82 %	45261100- 5 - Travaux de charpente
	Escaliers	BT42 18 %	452C2410.9 Trayoux d'assamblaga
			45262410-8 - Travaux d'assemblage
			d'ossatures métalliques de bâtiment

Page 3 sur 18

Lot	Désignation	Index BT	Code CPV
4	Charpente et Ossature bois	BT16b 90%	45261100-5 – Travaux de charpente
		BT 54 10%	45420000-7 - Travaux de menuiserie et de
			charpenterie
5	Etanchéité Couverture	BT53 72%	45261420-4 – Travaux d'étanchéification
		BT34 28%	
6	ITE Bardages Enduit	BT 52 14%	45262650-2 - Travaux de bardage
		BT49 86%	
7	Menuiseries extérieures Serrurerie	BT43 83%	45421000-4 – travaux de menuiserie
		BT42 17%	
8	Plâtrerie Cloisons Doublage	BT08	45421141-4 – travaux de cloisonnement
9	Plafond suspendu	BT08	45421146-9 – mise en place de plafonds
			suspendus
10	Menuiserie intérieure	BT18A	45421000-4 - Travaux de menuiserie
11	Revêtement de sol dur et faïence	BT09	45432130-4 - Travaux de revêtements de
		_,	sols
			45432210-9 - Travaux de revêtement mural
12	Revêtement de sol souple	BT10	45432130-4 - Travaux de revêtements de
	'		sols
			45432111-5 - Travaux de pose de
			revêtements de sols souples
13	Peinture mur et sol Résine	BT46	45442100-8 - Travaux de peinture
14	Electricité Courants forts courants	BT47	45311000-3 – Travaux de câblages et
	faibles CFO / CFA		d'installations électriques
			·
15	Chauffage Ventilation Climatisation	BT40 44%	45331000-6 – Travaux d'installation de
	(CVC) - Plomberie sanitaire Equipement	BT41 49%	matériel de chauffage, de ventilation et de
	spécialisé	BT38 7%	climatisation
			45330000-9 - Travaux de plomberie
16	Mobilier de laboratoire Paillasses	BT38	39181000-4 - Paillasses de laboratoire
4 =	Meuble	D.T.C.	45220000 0 T
17	Fluides spéciaux	BT38	45330000-9 - Travaux de plomberie
			44161110-0 - Réseaux de distribution de
			gaz
18	Paysage	EV3	45112700-2 - Travaux d'aménagement
			paysager

1.3 - Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des dispositions des articles L2124-2 , R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

En application des dispositions de l'article R2122-7 du code de la commande publique le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de passer un marché négocié avec le titulaire pour des prestations similaires, sans publicité préalable et sans mise en concurrence. Ce nouveau marché devra être conclu dans les trois ans à compter de la notification du présent marché.

1.4 - Conditions de participation

Les candidats ne doivent pas faire l'objet d'interdiction à soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique.

Conformément à l'article R. 2142-24 du code de la commande publique, en cas de réponse de groupement, le mandataire du groupement conjoint demeure solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Il assure également la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

1.5 - Conditions d'acceptation des sous-traitants

L'offre devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. La part des marchés sous traités doit être acceptable et les circuits courts privilégiés.

Les sous-traitants éventuels proposés, ainsi que leurs conditions de paiement, pour être agréés par l'acheteur public au stade de la remise de l'offre et/ou en phase d'exécution du marché, doivent pouvoir satisfaire avec le titulaire du lot du marché l'ensemble des critères de sélection des concurrents du présent marché pour ne pas fausser la concurrence, ni réduire la qualité des prestations offertes. Lorsque la sous-traitance a lieu au moment du dépôt de l'offre, il est nécessaire que le sous-traitant présente son DC 4 dûment rempli en y joignant :

- Ses attestations d'assurances
- DC1, DC2
- un mémoire présentant les références techniques, les moyens, la méthodologie et les actions de développement durable et des actions en termes de responsabilité sociétale

Article 2: Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

La durée du marché prend effet à compter de la date de notification de l'ordre de service jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement. Le délai d'exécution des prestations est de 27 mois, période de préparation de 2 mois comprise.

Pour le lot 15, CVC -Plomberie sanitaire- Equipements spécialisés, en cas d'acceptation de la PSE 4 par le maître d'ouvrage, une durée de 24 mois est prévue pour la réalisation de cette prestation. Cette période de 2 ans démarrera après réception des travaux prévus dans l'offre de base du lot 15.

2.2 - Variantes

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées dans le respect des exigences minimales définies dans les cahiers des clauses administratives et techniques particulières (CCAP et CCTP). Le candidat qui remettra une offre proposant une variante, est tenu de présenter une offre conforme à la solution de base. Il présentera toutes ses offres (solution de base + variante) en établissant un seul acte d'engagement précisant sur celui-ci, les informations de la solution de base + chacune des variantes proposées.

Chaque variante sera accompagnée des justifications de la plus/moins-value par rapport à l'offre de base.

D'une façon générale, une des conditions de validité de ces variantes libres sera de ne pas avoir d'incidence sur les autres lots.

2.3 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Lot 01 VRD et Lot 02 GO

PSE 1 : Prolongements des réseaux EU/EP traversant de façade à façade compris regards supplémentaires

Lot 15 CVC

PSE 2 : Fourniture et pose de réseaux d'eau glacée en attente pour les 3 CTA du B30-tertiaire

PSE 3 : Fourniture et pose des adoucisseurs d'eau pour les sorbonnes d'attaque

PSE 4 : Prestation Maintenance et entretien des installations CVC pendant 2 ans

2.4 - Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **6 jours** avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Visites du lieu d'exécution

Avant la remise de leur offre, une visite du site est obligatoire pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 16 et 18. Elle est facultative pour les autres lots et recommandée pour le lot 14.

Une attestation de visite sera fournie par l'acheteur public à chaque candidat qui devra la joindre au moment du dépôt de son offre.

En cas d'absence de cette attestation dans les pièces de l'offre des lots sujet à visite obligatoire, l'offre pourra être rejetée car considérée irrégulière, sauf si le candidat justifie avoir connaissance des lieux (connaissance du lieu compte tenu de prestations/travaux effectués...).

Lors de cette visite, les personnes présentes n'auront à répondre à aucune question. En cas d'éventuelles questions, les candidats sont priés de les poser sur la plateforme PLACE.

Personnes à contacter pour la visite :

Mme Véronique Baux par mail uniquement veronique.baux@univ-poitiers.fr

2.5 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.6 - Mode de règlement du marché

Les paiements seront effectués en euro. Le délai de paiement est de 30 jours à compter du dépôt de la facture sur Chorus.

2.7 - Clauses d'insertion sociale

L'université de Poitiers dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause sociale d'insertion obligatoire visant à promouvoir l'emploi et à lutter contre l'exclusion.

Cette clause est applicable aux lots identifiés dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (article 1.9).

Chaque entreprise qui se verra attribuer un lot des lots identifiés devra réaliser pour l'exécution de son offre une action d'insertion pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Les modalités précises de mise en œuvre de la clause sociale d'insertion obligatoire sont détaillées à l'article 1.9d. du C.C.A.P. Elles seront arrêtées de façon définitive avec l'entreprise titulaire lors des réunions préparatoires au démarrage du marché.

L'Université de Poitiers propose les services d'un dispositif d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion. Ce dispositif est identifié à l'article 1.9f du CCAP.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Equipe de Maîtrise d'œuvre

Architecte Conception & Mandataire

R & R Architectes - Groupe A26 La Cité Numérique, Porte 2C 406 Bd Jean Jacques Bosc 33130 BEGLES Tél: 05 56 79 18 28 swiedmaier@a26.eu

Architecte Chantier

Créa'ture architectes 11 rue du Palais 86 000 POITIERS Tél : 05 49 88 60 77 poitiers@creature.archi

BET TCE & Economiste

OTEIS 3 rue Alfred Kastler 17000 LA ROCHELLE

Page **7** sur **18**

Tél: 05 34 61 31 21 florian.olette@oteis.fr

PAYSAGISTE

Haristoy Landscape – EIRL Sabine Haristoy 17 place des Martyrs de la Résistance 33000 BORDEAUX

Tél: 05 56 52 24 51

contact@sabineharistoy.com

OPC

Techniques et chantiers 122 rue du Château d'Orgemont 49000 ANGERS Tél : 02 41 66 14 25 r.regueillet@techniquesetchantiers.fr

ACOUSTICIEN

idB Acoustique 75 avenue Léon Blum 33600 PESSAC

Tél: 05 56 07 55 55 idb@idb-acoustique.com

3.2 - Coordination SPS Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du **niveau I** de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Contact : Mme Véronique BARC ENTREPRISE ALPES CONTROLES

3 rue de la Goélette | 86280 SAINT-BENOIT

2 : Ligne directe 07.85.54.42.78 | Standard 05 86 28 02 80

@: poitiers@alpes-controles.fr

3.3 - Contrôleur Technique

Missions:

- **PS**: Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
- Hand : mission relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
- LP : Solidité des ouvrages indissociables et dissociables
- STI : Sécurité incendie des personnes dans les bâtiments relevant du Code du Travail
- **F**: Fonctionnement des installations nécessaires à l'exploitation du bâtiment hors activités économiques
- **Pha**: relative à l'isolation acoustique applicable aux bâtiments autres qu'à usage d'habitation
- Th: Isolation thermique et économie d'énergie dans le bâtiment
- **Electricité** : Vérification initiale des installation électriques
- PV : Recollement des procès –verbaux d'essais de fonctionnement des installations.

Contact: Olivier BANVILLE ENTREPRISE SOCOTEC

2:+33 (0)5 49 47 55 66 et +33 (0)6 29 26 21 12 ...

@: olivier.banville@socotec.com

Page 8 sur 18

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles
- L'acte d'engagement (ATTR1)
- La fiche support RIB
- La trame de mémoire technique à remplir et à utiliser comme support du mémoire technique
- La fiche de renseignements
- Attestation de visite (pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 16 et 18)
- Le rapport initial de contrôle technique (RICT)
- Les études géotechniques G2PRO
- Les notices techniques : acoustique, sécurité, accessibilité générale, gestion des eaux pluviales, coordination SSI,thermiques RT et STD, limites de prestation inter-lots
- Les diagnostics amiante et plomb
- Les prescriptions communes à tous les lots (CCTP -Titre 00)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les pièces graphiques et maquettes
- Le planning prévisionnel enveloppe des travaux tous corps d'état du DCE
- Le plan général de coordination (PGC)
- Convention BIM et annexes
- La charte de chantier à faible nuisance
- La matrice de sécurité gaz
- La déclaration des quantités de produits stockés
- Le tableau de nomenclature des portes
- Le référentiel accessibilité de l'université de Poitiers

Autres:

Pièces générales (non jointes) :

- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux ;
- Les ouvrages des différents corps d'état répondent aux conditions et prescriptions des documents techniques qui leur sont applicables (DTU, normes NF, normes UTE, normes Afnor, règles de l'art, etc...).

Le dossier de consultation des entreprises à télécharger gratuitement par <u>chaque candidat</u>: à l'adresse électronique suivante: Accès direct : <u>https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2850809&orgAcronyme=f2h</u>

Il contient la totalité des informations utiles aux candidats pour élaborer une offre.

Lors du retrait du dossier, les candidats sont fortement invités à s'identifier en communiquant une adresse courriel valide, faute de quoi ils ne pourront être informés des éventuels compléments, modifications, ajouts de document, report de dates limites ou réponses faite aux questions relatives à la consultation en cours.



 Si le téléchargement du DCE se fait anonymement, ou si les changements d'adresse mail ne sont pas répercutés sur la plateforme de dématérialisation, les soumissionnaires ne pourront être informés des éventuelles modifications de la consultation et devront en assumer l'entière responsabilité dans l'élaboration de leur offre.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO ou seront accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre conformément à l'article R2143-16 du code de la commande publique.

Il est conseillé de numéroter les fichiers par ordre logique de présentation en utilisant deux chiffres (ex. : 01-AE, 02 BPU, ...).

5.1 Pièces de la candidature

△ DUME ou DC1 Lettre de candidature - DC2 Déclaration du candidat.

Soit candidature DUME(Document Unique de Marché Européen) Explications ANNEXE 1

En application de l'article R2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme du DUME en lieu et place des formulaires DC1, DC2 et le cas échéant DC4.

Le candidat peut compléter le DUME Acheteur proposé par l'université sur la plateforme PLACE ou fournir son DUME en pièce libre. Sa version disponible sur les profils d'acheteur permet de répondre aux exigences du principe du « Dites-le-nous-une-fois ».

Soit candidature hors DUME

Les candidats utiliseront les formulaires **DC1** et **DC2** pour présenter leur candidature. Ces formulaires sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires

En cas de groupement d'entreprises, le formulaire DC1 sera signé par chaque membre du groupement, ou par le mandataire dûment habilité qui devra joindre les habilitations nécessaires.

Le ou les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée

pour engager la société, et le cas échéant l'habilitation du mandataire à engager le groupement (habilitation signée par l'ensemble des membres du groupement).

Pour apprécier les capacités techniques et professionnelles :

Moyens:

- description des effectifs du candidat et de l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- déclaration indiquant **l'outillage**, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature que le marché objet de la présente consultation.

> Références :

 présentation d'une liste de travaux exécutés d'ampleur et de nature similaire à l'objet du marché au cours des cinq dernières années indiquant le montant, la date, et le lieu d'exécution des travaux et le destinataire public ou privé et précisant s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. La preuve de la capacité technique du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références en rapport avec l'objet du marché attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

En cas de candidature en groupement, les documents prévus seront produits par chacun des membres du groupement (à l'exception du DC1, commun au groupement) ; les documents relatifs à la capacité économique et financière et à la capacité technique donneront lieu à une appréciation globale de la capacité du groupement.

Pour les entreprises et sociétés nouvellement créées, les candidats pourront fournir, comme « preuve par équivalence », tous les éléments susceptibles de permettre d'apprécier leurs moyens (humains, techniques, financiers) pour assurer les prestations. L'acheteur public appréciera le caractère suffisant ou non des documents présentés.

Le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique (il doit fournir au pouvoir adjudicateur les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage), selon article R2143-13 du code de la commande publique.

Un coffre-fort électronique gratuit est à disposition sur votre compte entreprise PLACE pour y stocker les compléments éventuels de candidature.

Le candidat est également dispensé de transmettre les informations déjà transmises au pouvoir adjudicateur dans le cadre d'une précédente consultation et doit indiquer, la référence de la consultation pour laquelle les documents ont été transmis.

<u>NOTA</u>: Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours.

5.2 Pièces de l'offre

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre le CCAP, CCTP, le PGC, le planning prévisionnel ou règlement de la consultation (RC), seuls faisant foi ceux détenus par l'Université de Poitiers.

- L'acte d'engagement (ATTRI 1.): à compléter
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dûment renseigné et daté, sous format PDF et sous format EXCEL. Si ce n'est pas le cas, 1 point sera retiré de la note du prix.
- Attestation de visite, obligatoire pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 16 et 18
- > Toute information que le candidat jugera nécessaire
- Le mémoire technique de l'entreprise répondant à l'ensemble des critères 2 et 3 ci -dessous. Les candidats doivent impérativement compléter les rubriques de la trame fournie et non se contenter de renvoyer à une plaquette ou autres documents.

Il est précisé que si l'entreprise n'a pas complété la trame de mémoire technique, 1 point sera retiré de sa note globale.

Pour la rédaction des mémoires, veillez à éviter la production de documents inutiles, qui peuvent être pénalisants, et privilégier ceux qui donnent les informations dont le maître d'ouvrage a besoin pour le marché en question.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.

Attention le maître d'ouvrage ne possède pas de certificat électronique de signature.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- ⊗ Garanties et capacités techniques et financières
- ⊗ Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<u>Critère 1 : Prix des prestations</u> - noté sur 20 points	
Note maximale 20 points attribuée à l'offre recevable la plus basse Notation des autres offres avec la formule suivante : Nombre de points = (20) x (prix conforme moins disant / prix de l'offre concernée)	40%
Nombre de points – (20) x (prix comornie moins disant / prix de l'onre concernée)	

Critères	Pondération
Critère 2 : Valeur technique de l'offre - noté sur 20 points	
 Moyens en personnel propre à l'entreprise affectés au chantier et capacité de mise en œuvre de renfort de personnel sur le terrain afin de répondre à des objectifs serrés et ponctuels en termes de planning (3 points). 	
Pour le lot 15, il est attendu des précisions sur la méthodologie envisagée pour mene la cellule de synthèse et pour la réalisation de la PSE 4.	r
• Matériels, outillages et équipements techniques prévus pour le chantier (2 points)	
 Méthodologie et prestations prévues pour les différentes phases de chantier avec description des points critiques éventuels (4 points) 	
Pour le lot 15, il est attendu des précisions sur la méthodologie envisagée pour mene la cellule de synthèse et pour la réalisation de la PSE 4.	r
 Qualité des prestations techniques prévues pour ce chantier avec explications relatives à l'offre : provenance et/ou marques des principales fournitures et/ou matériaux mis en œuvre, principes de mise en place (4 points) 	30%
 Délais d'exécution par tâche significative en lien avec les effectifs envisagés permettant de respecter le délai du planning prévisionnel (5 points) 	
 Procédures pour vérifier les ouvrages et s'assurer de leur conformité – contrôle qualit (1 point) 	ré
 Méthodologie et capacité BIM de l'entreprise dans le cadre du chantier expliquant les démarches de l'entreprise spécifiquement à ce projet (gestion des données numériques en vue de l'intégration à la maquette BIM) (1 point) 	

	Critères	Pondération
	3 Démarche environnementale et sociétale appliquées à ce projet - noté sur 20	
points		
•	Actions menées pour ce chantier, dans le cadre de la démarche environnementale, gestion des déchets du chantier, traitement des produits résiduels dans les filières de fin de vie conformément à la réglementation sur les déchets, (chantier vert, normes HQE) (5 points)	
•	Actions mises en place dans le cadre du développement économique et du progrès social (insertion professionnelle de public en difficulté) et de la formation (accueil de stagiaires, apprentis) (5 points)	30%
•	Politique de l'entreprise sur le choix de fournisseurs et de sous-traitants locaux (2 points)	
•	Dispositions en matière de conditions de travail, de sécurité et de protection du travail notamment sur les équipements de protection individuelle, temps de repos, composition des équipes etc. (3 points)	
•	Mesures prises pour la réduction des nuisances de chantier (gestion du bruit, poussières) (5 points)	

Concernant les prix, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Article 7 : Négociation

Conformément à l'article R2161-5, aucune négociation n'est prévue dans le cadre de cette consultation.

En application de l'article R2152-2 du CCP, le pouvoir adjudicateur autorisera les soumissionnaires concernés, à régulariser les offres irrégulières dans un délai de 5 jours ouvrés.

En application des articles R.2152-3 à R2152-4 du CCP, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée

Article 8 : Conditions d'envoi des plis

8.1 - Langue et devise utilisées

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, conformément à l'article R. 2143-16 du code de la commande publique. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

8.2 - Mode de transmission des offres

L'envoi des plis se fait par voie électronique. La transmission doit se faire en une seule fois conformément à l'article R. 2151-6 du code de la commande publique. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé.

Il est conseillé de numéroter les fichiers par ordre logique de présentation en utilisant deux chiffres (ex. : 01-AE, 02 BPU...). Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant deux grandes parties : Partie 1- les pièces administratives et partie 2- les pièces techniques.

Le dépôt des plis s'effectue <u>exclusivement</u> sur la Plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) avant la date et l'heure limites fixées sur la page de garde du présent règlement.

L'heure limite retenue pour la réception des plis correspondra au dernier octet reçu. Accès direct : https://www.marches-

<u>publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2850809&orgAcronyme=f</u> 2h

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une **copie de sauvegarde transmise** dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Le pouvoir adjudicateur procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde uniquement dans les deux cas prévus à l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau II de la PRIS V1 ou (**)

du RGS. La liste des certificats PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité) est disponible à l'adresse suivante : http://www.industrie.gouv.fr/tic/certificats/. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (http://www.references.modernisation.gouv.fr) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Concernant les offres dématérialisées retenues, pour des raisons techniques, le maître d'ouvrage a choisi de les rematérialiser au stade de leur attribution.

Dans le but de respecter notre engagement en matière de développement durable, il est demandé aux candidats de privilégier l'envoi de documents imprimés recto-verso.

Les candidats trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr un guide utilisateur téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'Etat, notamment les prérequis techniques. Le support technique de la plateforme pour toutes questions et/ou problèmes rencontrés : le n° d'accès est



Article 9 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante Accès direct : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2850809&orgAcronyme=f2h

L'acheteur public se fait juge de l'opportunité de répondre à des demandes de renseignements complémentaires. Celles-ci ne pourront porter que sur des questions mineures appelant des réponses qui ne peuvent nuire à l'égalité de traitement des candidats.

Si la question posée par le candidat révélait une ambiguïté, une imprécision ou une omission dans la rédaction, de nature à compromettre la compréhension du dossier, l'acheteur public s'engage à faire une réponse écrite, diffusée à l'ensemble des candidats, l'anonymat étant préservé.

Par mesure d'équité, les demandes de renseignements complémentaires doivent être formulées par écrit (mail via la plateforme) et communiquées à l'acheteur public au plus tard six (6) jours francs avant la date limite de remise des offres. La demande sera prise en compte et la réponse sera retranscrite à l'ensemble des candidats potentiels qui se seront identifiés sur la plateforme.

Article 10 : Notification électronique

Les marchés seront notifiés par voie électronique. L'attributaire sera invité par mail à retirer l'acte d'engagement du marché sur la plateforme de dématérialisation <u>PLACE</u>. La date de notification correspondra à la date de retrait.

L'utilisation de la plateforme ne nécessite aucun enregistrement préalable et n'occasionne aucune dépense supplémentaire seul un accès Internet est nécessaire.

Le candidat doit préciser lors de la remise de son offre le nom d'un contact et une adresse mail accessible et consultable tout au long de la procédure, que le pouvoir adjudicateur utilisera pour tout échange.

Article 11: Documents demandés au(x seul(s) candidat(s) retenu(s)

Conformément aux articles R2144-1 à R2144-4 et R2144-6 à R2144-7 du code de la commande publique, si dans les délais précisés par le pouvoir adjudicateur, le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts ont été constatés entre l'offre remise initialement, après négociation ou mise au point avec le pouvoir adjudicateur, et l'offre signée, le marché sera attribué à l'offre classée en 2ème (sous réserve qu'elle fournisse à son tour les documents demandés).

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les documents demandés.

Concernant les offres retenues, pour des raisons techniques, le maître d'ouvrage a choisi de les rematérialiser au stade de leur attribution.

Une fois le marché attribué, le candidat retenu devra produire

- **L'acte d'engagement** revêtu d'une signature originale accompagné de la déclaration de soustraitance (DC4) s'il y a lieu.
- La copie du ou des **jugements** prononcés si le candidat est en **redressement judiciaire**
- Les **attestations d'assurances** couvrant l'entreprise pour les travaux et objets du marché (biennale, décennale)
- Le certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) pour les entreprises de plus de vingt salariés.
- La pièce prévue à l'article D 8254-2 ou D8254-5 du Code du travail : la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
- Pour les entreprises établies à l'étranger, la copie de la déclaration de détachement de salariés étrangers et la désignation du représentant de l'entreprise sur le territoire national (article R1263-12 du code du travail),
- La **Fiche support RIB** et fiche de renseignement (en version WORD)
- Les attestations justifiant de la régularité de la situation du candidat eu égard à ses obligations fiscales (à demander aux services des impôts) et sociales (délivrée par l'URSSAF datant de moins de 6 mois à renouveler jusqu'à la fin du contrat)

Dorénavant lors de l'attribution d'un marché public, seules les attestations de régularité fiscale et sociale permettront aux entreprises de justifier de leur situation au regard de leurs obligations déclaratives et de paiement en la matière.

Attestations sociales: un accès en temps réel aux attestations de marché public et de vigilance est désormais possible sur le site URSSAF en ligne (https://mon.urssaf.fr/urssafenligne.htm), dans un espace sécurisé ou sur net.entreprises.fr. Pour les entreprises assujetties à la MSA, se connecter sur http://www.msa.fr/lfr/espace-prive ou pour le RSI http://www.msa.fr/lfr/espace-prive ou pour le RSI http://www.msa.fr/lfr/espace-prive ou pour le RSI http://www.rsi.fr/demo-mon-compte

Attestations fiscales: Les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA peuvent éditer directement l'attestation fiscale sur le site impots.gouv.fr, via leur espace abonné, en accédant au service « Consulter mon compte fiscal ». La délivrance en ligne de l'attestation fiscale n'est pas possible pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, ni pour quelques situations particulières.

Article 12 : Voies et délais de recours

Vous disposez des recours et délais de saisine suivants :

- Référé précontractuel : délai de recours pouvant être exercé contre la procédure de passation depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la date signature du marché (L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Recours contractuel pouvant être exercé contre la procédure de passation : jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Recours en contestation de la validité du contrat conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 "Tarn et Garonne": 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant son attribution, pouvant être assorti d'une demande de suspension de l'exécution du contrat(article L 521-1 du code de justice administrative).

Contacts utiles

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Poitiers

⊠ Hôtel Gilbert 15 rue Blossac B.P. 541, 86020 Poitiers Cedex

☎: 05 49 60 79 19, 👚 greffe.ta-poitiers@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est le Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges - CCIRA de Bordeaux - Direccte Nouvelle-Aquitaine - Pôle C

≅ : 05 56 69 27 45 [△] na.polec@direccte.gouv.fr (merci de préciser CCIRA de Bordeaux en objet)

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

- ◆ Tribunal Administratif de Poitiers
- ⊠ Hôtel Gilbert 15 rue Blossac B.P. 541, 86020 Poitiers Cedex
- ☎:05 49 60 79 19, [♠] greffe.ta-poitiers@juradm.fr
 - Université de Poitiers Services Centraux.
- □ 15 rue de l'Hôtel Dieu, TSA 71117 860373 Poitiers Cedex 86073
- **a**: 05 49 45 30 65, **m** marches@univ-poitiers.fr